



FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES
DE LA JEUNESSE , DES SPORTS et de
L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

COMITE DEPARTEMENTAL DU CHER

Reconnue d'utilité Publique le 9 juillet 1958

SIÈGE SOCIAL : Maison des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 BOURGES

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :

Profession :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Téléphone :

mail :

Titulaire de :

- | | |
|--|-----------|
| * Lettre de Félicitations Jeunesse et Sports | Promotion |
| * Médaille de Bronze Jeunesse et Sports | Promotion |
| * Médaille d'Argent Jeunesse et Sports | Promotion |
| * Médaille d'Or Jeunesse et Sports | Promotion |
| * Discipline | |

Désire adhérer à la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif en qualité de membre.

Le
Signature

Cotisation annuelle :

Membre actif : 25,00 Euros

Chèque libellé à l'ordre du :

C.D.M.J.S.E.A.

Le tout à adresser au Trésorier du Comité Départemental :

Maison Départementale des Sports du Cher
CDMJSEA 18 - Monsieur PREVOST Jacques
1 rue Gaston Berger
18000 BOURGES
tél. : 02.48.24.14.49.

Une carte confirmant votre adhésion au C.D.M.J.S.E.A. ainsi que notre dernier magazine vous seront adressés dès réception de ce bulletin accompagné de votre cotisation.



ROLE ET BUT DU COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

L'association, loi 1901, reconnue d'utilité publique, est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, fondée en 1951, elle a pour but :

-De promouvoir le sport et le bénévolat

-De regrouper toutes les personnes titulaires d'une distinction officielle, décernée par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (Médaille ou lettre de félicitation, ou distinctions antérieures similaires) et les personnes reconnues et honorées par la Fédération.

-De maintenir et de développer entre elles des liens de solidarité et d'amitié.

-D'organiser l'entraide et l'assistance, principalement en faveur des licenciés, ainsi que d'accompagner les sportifs dans leur reconversion.

- De faire pratiquer le sport au plus grand nombre, de susciter un bénévolat au service des sports, dans l'esprit le plus large, le plus ouvert, de participer « à la promotion des qualités physiques et morales constituant le fondement des activités sportives ».

-D'intervenir auprès des pouvoirs publics et des organismes sportifs, sociaux éducatifs et des mouvements d'éducation populaire pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la jeunesse.

-De soutenir toute action pour la valorisation du bénévolat menée dans les mouvements associatifs de la Jeunesse et des Sports.

Mener des actions

- Proposer à la DDCSPP et au ministère des personnes méritantes pouvant bénéficier de la médaille de bronze ou d'une lettre de félicitations,

- Organiser la remise des médailles

- Rédiger le bulletin des médaillés du Cher et tenir à jour le site Internet du Comité,

- Mettre en place le Trophée du bénévolat de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

- Constituer et distribuer des colis de Noël aux plus âgés de nos médaillés,

- Inciter les nouveaux médaillés à venir grossir les rangs de notre comité,

- Aider à l'organisation de certaines manifestations sportives,

- Organiser des manifestations amicales et conviviales entre les médaillés.